



## Les prisonniers français de BIR-HAKEIM

---

**Auteur : Claude GIRARD**

---

Dans sa plaquette sur Bir-Hakeim, le général SAINT-HILLIER qui était capitaine à la 13e D.B.L.E. écrit que le 11 juin 1942 « A 7 h.30 les éléments de recueil ramènent plus de 2.500 hommes vers la liberté ». Il ajoute « Nous avons eu 90 tués et 79 blessés graves pendant le siège (les autres blessés étant restés dans les compagnies après la destruction par l'aviation allemande des postes sanitaires de la Brigade, et il y en avait plus d'une centaine) et la sortie nous coûte 40 tués, 125 blessés et 814 disparus ». Parmi les disparus, il devait y avoir de nombreux prisonniers.

Le Maréchal ROMMEL a noté dans ses carnets parus sous le titre « La guerre sans haine » que cinq cents Français, la plupart blessés, tombèrent entre les mains des Allemands. Dans une étude récente sur « la tragédie des soldats juifs d'Hitler », Bryan M.RIGG a écrit : « En juin 1942, Hitler lui avait certainement intimé l'ordre, par l'intermédiaire de l'O.K.W. (Oberkommando der Wehrmacht) de faire fusiller les prisonniers de guerre juifs (pour la plupart des réfugiés politiques combattant dans la Légion étrangère avec les Français libres) ; ROMMEL ne tint apparemment pas compte de cette consigne et se contenta de les livrer à l'armée mussolinienne qui les traita comme n'importe quels autres prisonniers de guerre ».

Du 16 juin au 15 août, les Français prisonniers sont gardés à Benghazi par les Italiens, puis en majorité, ils sont embarqués sur le navire « Nino Bixio » pour être transférés en Italie. Mais le 17 août ce navire fut torpillé à proximité des côtes grecques. Les pertes dues directement à l'explosion ont été estimées à 400 morts, dont certainement une grande partie de prisonniers français.

Dans son livre « Tant que dure le jour » traduit de l'anglais, la seule femme qui fut véritablement « légionnaire » Susan TRAVERS, présente à Bir-Hakeim, donne une autre version de l'intervention qui sauva une certaine catégorie de prisonniers

français du poteau d'exécution. « Dans une crise de dépit, le haut commandement allemand menaça la vie des prisonniers. Radio-Berlin diffusa un communiqué déclarant que ceux qui avaient été faits prisonniers n'appartenaient pas à une armée régulière et seraient donc exécutés. La réplique du Général De Gaulle ne se fit pas attendre : il menaça de fusiller les troupes allemandes capturées par ses hommes. A la fin de la journée, les Allemands capitulaient et annonçaient que les soldats du Général De Gaulle seraient traités comme des soldats ».

Bien que nous possédions l'état nominatif des légionnaires présents à Bir-Hakeim, il est actuellement difficile de préciser le nombre de ceux d'origine juive, qu'ils soient étrangers ou français. Par contre Paul CARREL, au chapitre XV, intitulé « L'enfer de Bir-Hakeim », dans son livre « L'Afrika Korps », a déformé la vérité en écrivant que les 1000 hommes du bataillon juif étaient installés dans des positions remarquablement construites et que le capitaine Thunser, chef de la compagnie de chasseurs alpins de l'unité spéciale 290, bondit, la mitrailleuse au poing, dans une tranchée du bataillon juif. Il n'y a jamais eu de bataillon constitué de juifs à Bir-Hakeim, mais il est à peu près certain que des légionnaires d'origine juive ont combattu dans les rangs de la Légion étrangère et blessés ou non furent faits prisonniers par les Allemands. En refusant d'exécuter l'ordre d'Hitler, le Maréchal ROMMEL a agi comme un « vrai soldat ».



*Maréchal ROMMEL*



*Prisonniers français*



*Attaque de BIR-HAKEIM*